

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
64.98

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ**

**OBJET : CLI de Cadarache : subvention étude de sédiments de la Durance-Délégation
Ressources naturelles risques environnementaux**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources naturelles, risques environnementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les Commissions locales d'information (CLI) ont une mission d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement, et ce sous une forme accessible au plus grand nombre.

Conformément à l'article 22 VI de la loi de 2006, les dépenses de la (CLI) sont financées par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements sous forme de subvention.

A ce titre, la CLI de Cadarache sollicite le Conseil départemental (ENV 001295) pour une subvention relative à l'étude de sédiments de la Durance.

Cette étude fait suite à une campagne de prélèvements réalisée en 2011/2012 par la CLI. Ces nouvelles mesures sur trois zones de prélèvement permettront par comparaison aux mesures prises en 2012, de mesurer l'impact radiologique des rejets du Centre CEA de Cadarache sur le Val de Durance.

Les prélèvements et les analyses seront réalisés par un ou plusieurs prestataires. Le laboratoire d'analyses devra être agréé pour les mesures de la radioactivité de l'environnement au titre des articles R1333-11 et R1333-11-1 du code de la santé publique.

La dépense d'un montant de 10 000,00 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

